

VACCINATION

Couverture vaccinale antigrippale chez les professionnels de santé

SOMMAIRE

Points clés [p.1 Enquête de couverture vaccinale dans les établissements de santé](#) [p.2 méthodologie](#) [p.2 Résultats](#) [p.3 Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe](#) [p.3 Leviers et freins à la vaccination antigrippale](#) [p.4 Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé](#) [p.5 Position vis-à-vis de l'obligation vaccinale contre la grippe pour les professionnels de santé](#) [p.5 Enquête de couverture vaccinale contre la grippe des professionnels en Ehpad](#) [p.6 méthodologie](#) [p.6 Résultats](#) [p.6 Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe](#) [p.7 Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels en Ehpad](#) [p.8 Remerciements, équipe, bibliographie](#) [p.8](#)

POINTS CLÉS

- La couverture vaccinale nationale des professionnels de santé pour la saison 2018-2019

dans les établissements de santé :

- est estimée à 35%
- varie selon la profession : médecin : 67%, sage-femme : 48%, infirmier(e) : 36%, aide-soignant(e) : 21%
- en comparaison aux données historiques (2009) augmente pour les sages-femmes, a tendance à augmenter pour les médecins et les infirmier(e)s et est stable pour les aides soignant(e)s.

dans les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) :

- est estimée à 32%
- varie selon la profession : médecin : 75%, infirmier(e) : 43%, aide-soignant(e) : 27% et autres paramédicaux : 34%
- en comparaison aux données historiques (2009) montre une hausse pour les médecins, une relative stabilité pour les infirmier(e)s et une baisse pour les aides soignant(e)s .

- Des mesures mises en place au sein des établissements de santé ou des Ehpad, destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, permettent d'améliorer les couvertures vaccinales antigrippales des professionnels. Dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, les couvertures vaccinales antigrippales dépassent 50%.

- Concernant l'obligation vaccinale contre la grippe appliquée à leur profession, 43% des professionnels se déclaraient « très favorable » ou « plutôt favorable » et 44% « plutôt défavorable » ou « pas du tout favorable ».

Les catégories de professionnels les mieux vaccinées contre la grippe sont celles les plus favorables à l'obligation vaccinale.

CONTEXTE

En France, les soignants font l'objet de recommandations vaccinales particulières qui visent d'une part à les protéger des maladies transmissibles auxquelles ils sont exposés et d'autre part à réduire la transmission d'agents à leurs patients, notamment les plus fragiles. Certaines maladies font l'objet d'une obligation vaccinale (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B) et d'autres d'une recommandation vaccinale (coqueluche, varicelle, grippe saisonnière et rougeole). Les données nationales de couverture vaccinale chez les professionnels de santé en établissements de santé (ES) [1] et en établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) [2] étaient anciennes (2009).

Afin de disposer d'estimations nationales récentes de couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé dans ces structures, deux études ont été mises en place par Santé publique France en collaboration avec le CPias Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mission nationale «Soutien aux actions de prévention des infections associées aux soins » et le réseau des CPias.

COUVERTURES VACCINALES CONTRE LA GRIPPE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MÉTHODOLOGIE

• Type d'étude

L'enquête de couverture vaccinale s'appuie sur une enquête nationale transversale anonyme à visée descriptive avec sélection par sondage aléatoire à trois degrés (établissements, services et professionnels de santé).

• Établissements et professionnels inclus dans l'enquête

Les établissements de santé inclus dans l'enquête étaient les suivants : Centres Hospitaliers (CH), Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), Etablissements MCO (Médecine - Chirurgie – Obstétrique), Hôpitaux locaux (HL), Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et Soins de longue durée (SLD). Seuls les établissements de plus de 30 lits ont été inclus dans l'enquête. Les établissements de soins spécifiques tels que les établissements d'hémodialyse, établissements de soins ambulatoires, les hôpitaux militaires, les cliniques thermales ou radiologiques, les centres hospitaliers spécialisés, les hôpitaux psychiatriques ainsi que les EHPAD ont été exclus de cette enquête.

Les professionnels de santé inclus dans l'enquête étaient les suivants : les médecins, sages-femmes, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s en poste stable (depuis au moins 3 mois) dans l'établissement. Les étudiants (internes, externes, élèves infirmiers ...) et vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement ont été exclus de l'enquête.

• Sondage

Les établissements de santé ont été tirés au sort à partir de la base SAE (Statistique annuelle des établissements de santé). Les établissements étaient invités à inclure un minimum de 5 services tirés au sort (et un maximum de 10) avec, dans la mesure du possible en fonction de l'établissement, au moins un service dans chacune des 5 catégories de services suivantes : services de médecine ou de chirurgie adulte, services accueillant des patients particulièrement à risque (réanimation, oncologie, hématologie), services de pédiatrie, services d'obstétrique et services de soins de longue durée (SLD) ou de soins de suite et de réadaptation (SSR). Les professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s) présents dans le service le jour de l'enquête ont été invités à participer. Afin d'estimer les poids de sondage, ont été recueillis, les nombres totaux de services dans les établissements enquêtés par catégorie de service ainsi que les nombres totaux de professionnels travaillant dans les services enquêtés par catégorie de professionnels.

• Conduite de l'enquête

L'enquête dans les établissements a été conduite entre le 3 juin et le 15 juillet 2019 par des représentants de l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) ou du service de santé au travail de l'établissement. Afin d'aider au recueil des données et d'éviter les biais de désirabilité, une tablette électronique a été fournie par Santé publique France permettant aux professionnels de saisir eux-mêmes les réponses au questionnaire. Les données ont été recueillies grâce à une application informatique développée par le Cpias Nouvelle Aquitaine.

• Analyse des données

Les données ont été analysées sous Stata 14 par Santé publique France. Un redressement post stratification a été appliqué par catégorie de professionnels en tenant compte de la région, du sexe et de l'âge lorsque les données étaient disponibles. Les analyses uni- et multivariées ont été réalisées par régression de Poisson.

RÉSULTATS

• Caractéristiques des établissements et des professionnels de santé inclus

Deux cent soixante treize établissements de santé ont été sollicités dont 45 dans les départements d'outre-mer (DOM). Sur ces 273 établissements, 167 (dont 26 dans les DOM) et 8 594 professionnels de santé (dont 1 110 dans les DOM) ont été inclus.

Ont participé à l'étude, 1238 médecins, 405 sage-femmes, 3674 infirmier(e)s et 3277 aides-soignant(e)s. La répartition par catégorie de services est la suivante : Médecine-Chirurgie adulte : 3011 professionnels, Réanimation-Hématologie-Oncologie : 1 661, Obstétrique : 1 028, Pédiatrie : 783 et SSR – SLD : 2 111.

Répartitions des établissements sollicités et participants et des professionnels participants par région. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en établissements de santé, France, 2019.

Régions	Nombres d'établissements sollicités	Nombres d'établissements ayant participé	Nombres de professionnels ayant participé
Auvergne-Rhône-Alpes	20	10	537
Bourgogne-Franche-Comté	17	9	467
Bretagne	16	9	627
Centre Val de Loire	15	9	413
Corse	14	8	323
Grand Est	18	15	734
Hauts de France	19	12	814
Ile de France	23	14	809
Normandie	15	9	494
Nouvelle-Aquitaine	16	7	362
Occitanie	18	8	451
Paca	21	16	687
Pays de la Loire	16	15	766
France métropolitaine	228	141	7484
Guadeloupe	13	11	383
Guyane	4	3	102
Martinique	14	6	178
Mayotte	1	1	153
Réunion (Ile de)	13	5	294
DOM	45	26	1110
France entière	273	167	8594

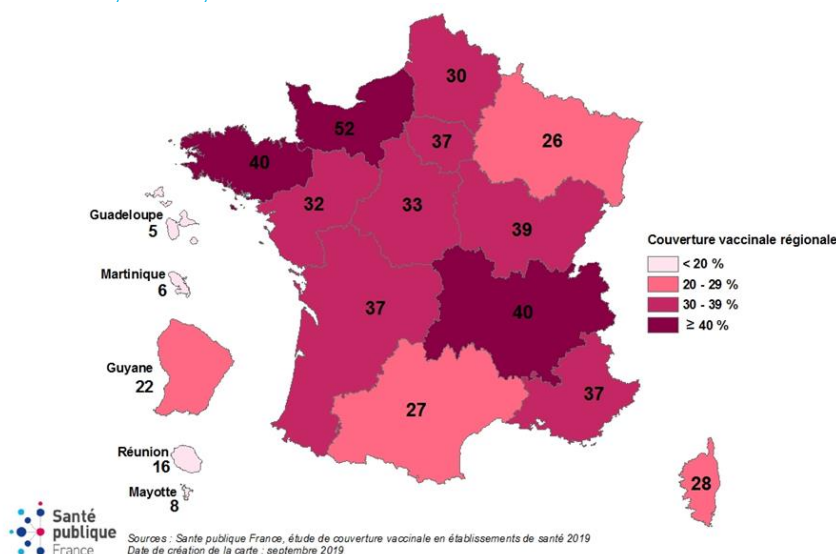
• Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé pour la saison 2018-2019 en France est estimée à : **34,8% [IC95% : 32,4-37,4]**

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en établissements de santé, France, 2019.

Cette couverture varie notamment en fonction :

- **de la profession** : en diminuant avec le niveau d'étude (médecin : 67,2%, sage-femme : 47,8%, infirmier(e) : 35,9%, aide-soignant(e) : 20,9%),
- **de l'âge** : en augmentant de 22,2% chez les moins de 30 ans à 39,2% chez les 50 ans et plus,
- **du sexe** : homme : 47,1%, femme 32,8%, et
- **de la région**. La couverture antigrippale est estimée à :
 - à **11,8% [8,3-16,4]** dans les DOM,
 - à **35,4% [32,9-38,0]** en France métropolitaine.



La comparaison avec les données de 2009 [1] montre une évolution contrastée en fonction du type de professionnels, avec une augmentation pour les sages-femmes, une tendance à l'augmentation pour les médecins et les infirmier(e)s et une stabilité pour les aides soignant(e)s.

• Leviers et freins à la vaccination antigrippale

Interrogés sur les raisons principales de non vaccination contre la grippe (plusieurs réponses possibles), les professionnels non vaccinés lors de la saison 2018-2019 ont, le plus souvent, mis en avant un « doute de l'efficacité du vaccin antigrippal » (50,3% [37,8-52,8]) et une « crainte des effets secondaires du vaccin anti-grippal » (40,1% [37,0-43,4]),

Interrogés sur les mesures susceptibles d'inciter à se faire vacciner contre la grippe, les différentes propositions faites ont accueillies l'adhésion de 20% et 33% des professionnels non vaccinés contre la grippe lors de la saison 2018-2019.

Professionnels en établissements de santé non vaccinés contre la grippe en 2018-2019 : quelles mesures pourraient vous inciter à vous faire vacciner contre la grippe ? (N : 5233 professionnels), France, 2019.

Mesures	Proportion des professionnels de santé (% [IC,95%])	
	« Oui » ou « Plutôt oui »	« Non » ou « Plutôt non »
Un accès facile à la vaccination (ex : dans le service) sur de larges plages horaires	33,0 [30,1-36,0]	67,0 [64,0-69,9]
Un médecin ou une infirmier(e) référent(e) sur la vaccination dans votre service susceptible d'apporter les informations fiables sur la vaccination	30,5 [28,2-32,8]	69,6 [67,2-71,8]
Position claire du chef de service ou de cadre infirmier sur la vaccination antigrippale	23,2 [21,3-25,2]	76,8 [74,8-78,7]
Une meilleure information sur la vaccination antigrippale	33,0 [30,8-35,3]	67,0 [64,7-69,2]
Une meilleure information sur la grippe	27,5 [25,3-29,8]	72,5 [70,2-74,7]
L'organisation de réunions ou de tables rondes propices au partage d'opinions	20,5 [18,2-22,9]	79,5 [77,1-81,8]

Interrogés sur les raisons principales de vaccination contre la grippe (plusieurs réponses possibles), les professionnels vaccinés lors de la saison 2018-2019 ont, le plus souvent, cité : la « protection des patients » (74,2% [71,8-76,5]), « leur protection personnelle » (72,9% [70,4-75,3]) et « la protection de leur famille et de leur entourage » (60,3% [56,7-63,7]).

• Mesures mises en place dans les établissements de santé pour promouvoir la vaccination antigrippale

Les établissements ont décrit les mesures mises en place pour la saison 2018-2019.

Organisation de la vaccination antigrippale pour les professionnels : mesures mises en place par les établissements pour la saison hivernale 2018-2019 (N : 167 établissements)

Mesures	Mesures mises en place, saison 2018-2019, % [IC95%]
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	98,0 [96,1-99,0]
- au sein de la médecine du travail	38,4 [30,3-47,1]
- au sein des (ou de certains) services	88,0 [81,4-92,5]
- au sein de lieux facilement fréquentés (accueil, cafétéria, salle de repos ...)	21,7 [14,0-32,2]
- par des équipes mobiles de vaccinateurs	24,6 [17,5-33,5]
- sur des plages horaires variées permettant la vaccination de tout le personnel (nuit, équipes et contres équipes)	52,4 [41,5-63,2]
La promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	96,3 [92,0-98,8]
- Affiches	87,9 [79,6-93,1]
- Support vidéo, jeux, serious game	9,1 [4,5-17,5]
- Séances collectives d'information	39,5 [29,1-51,0]
- Séances individuelles d'information	27,4 [20,2-35,9]
Contenus de la promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	
- Informations sur les vaccins	52,7 [42,3-63,0]
- Informations sur la grippe	86,7 [78,6-92,0]
- Informations sur le bénéfice de la vaccination pour les patients	59,2 [48,5-69,0]
- Informations sur le bénéfice individuel de la vaccination	66,9 [55,1-76,8]
Des référents vaccination sont nommés au sein de l'établissement*	27,2 [19,0-37,4]
Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination	33,3 [24,4-43,6]
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale	22,7 [15,1-32,5]

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination ; IC 95% : intervalle de confiance à 95%

• Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé

Après analyses multivariées, il a pu être identifié les actions susceptibles d'améliorer significativement la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé.

Mesures	Gain relatif de couverture vaccinale antigrippale (%)
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale et mise en place d'un programme d'actions	+ 44%
Le chef de service ou le cadre infirmier soutient la campagne de vaccination antigrippale	+ 42%
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel :	
- Au sein du service	+ 39%
- Par des équipes mobiles de vaccinateurs	+ 15%
Promotion de la vaccination antigrippale des professionnels avec information sur les vaccins	+ 21%
Nomination de référents vaccination au sein du service*	+ 19%

* médecins ou un paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination

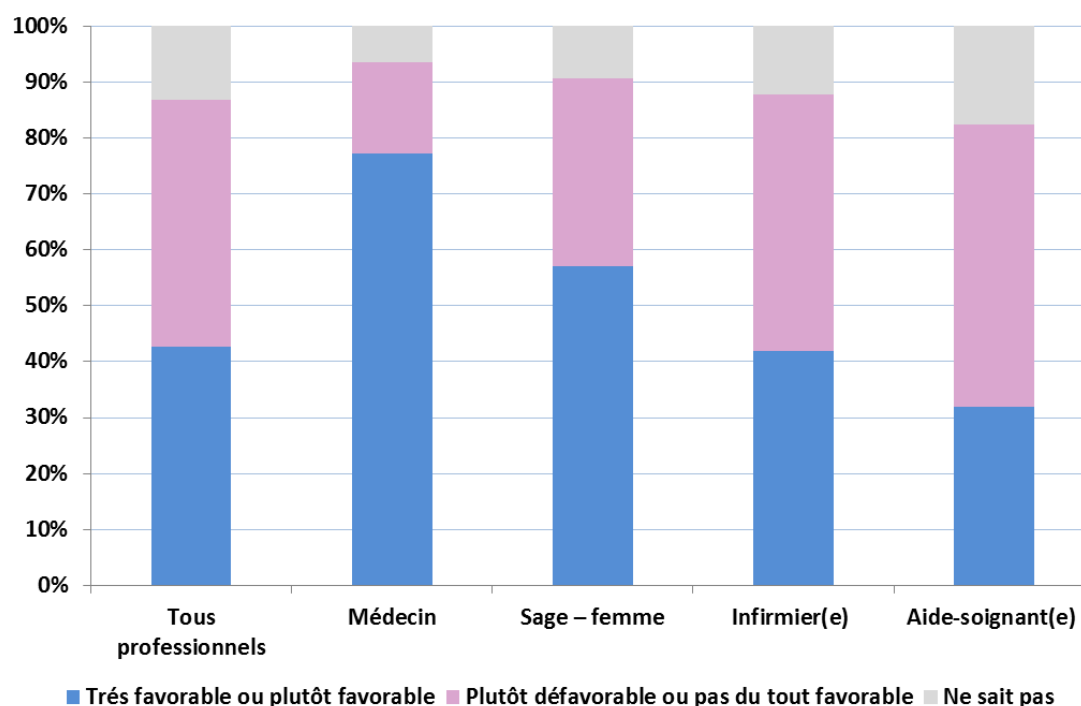
Dans les établissements où aucune de ces mesures n'a été mise en place, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels est inférieure à 20%. En revanche, dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, la **couverture vaccinale dépasse 50%**.

Au regard de la couverture vaccinale antigrippale nationale des professionnels de santé de 35%, **l'association de ces différentes mesures au sein des établissements de santé pourrait donc permettre d'augmenter la couverture antigrippale de 15%**.

• Position vis-à-vis de l'obligation vaccinale contre la grippe pour les professionnels de santé

Les professionnels étaient également interrogés sur leur position vis-à-vis de l'obligation vaccinale pour le vaccin antigrippal appliquée à leur profession. Les réponses étaient très partagées, 42,7% des professionnels se déclaraient « très favorable » ou « plutôt favorable » à l'obligation vaccinale, 44,1% se déclaraient « plutôt défavorable » ou « pas du tout favorable » et 13,2% ne se positionnaient pas. L'analyse par catégorie de professionnels montre que la position « très favorable » ou « favorable » vis-à-vis de l'obligation vaccinale est corrélée avec la couverture vaccinale antigrippale ; les catégories de professionnels les mieux vaccinés contre la grippe étant celles les plus favorables à l'obligation vaccinale. Les médecins et les sages-femmes sont ainsi les plus favorables à l'obligation vaccinale contre la grippe.

Position vis à vis de l'obligation vaccinale contre la grippe des professionnels de santé par type de professionnels, étude en établissements de santé, France, 2019.



COUVERTURES VACCINALES CONTRE LA GRIPPE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EHPAD

MÉTHODOLOGIE

• Type d'étude

L'enquête de couverture vaccinale s'appuie sur une enquête nationale transversale anonyme à visée descriptive. Les établissements ont été sélectionnés par un tirage au sort (sondage aléatoire) réalisé par Santé publique France à partir de la base de sondage FINESS (janvier 2019).

• Établissements et professionnels inclus dans l'enquête

Les établissements inclus dans l'enquête sont les EHPAD comprenant un hébergement médicalisé de personnes âgées dépendantes proposant un accueil complet : internat, public, privé, privé à but non lucratif, dépendant ou non d'un établissement de soins et disposant ou non de personnel formé à l'hygiène. Sont exclus de l'enquête, les établissements pour personnes âgées, centres de jour pour personnes âgées, foyer-logements ainsi que les EHPAD comportant uniquement des accueils de jour ou des accueils temporaires.

Ont été inclus dans l'enquête les professionnels de santé (médecins, infirmières, aides-soignantes et autres professionnels paramédicaux) ainsi que les autres professionnels (Hôtelier, personnel éducatif, social et d'animation administratif, services généraux et autre type de personnel) en poste stable (au moins 3 mois) dans les établissements. Les étudiants (internes, externes, élèves infirmiers,...) et vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement ainsi que les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement ont été exclus de l'enquête.

• Conduite de l'enquête et analyse des données

Les EHPAD tirés au sort ont été informés par e-mail ou à défaut de disponibilité des e-mails par courrier. La sollicitation a été adressée au directeur(trice) de l'établissement et le cas échéant au médecin coordonnateur et/ou à l'infirmier(e) coordonnateur(trice). Le questionnaire comprenait le recueil de données agrégées (nombres de professionnels dans l'Ehpad par type de profession et nombres de professionnels vaccinés contre la grippe). Les données ont été saisies par le représentant de l'Ehpad sur un outil informatique dédié développé par Santé publique France ou ont été adressées par courrier à Santé publique France. Les données ont été analysées sous Stata 14 par Santé publique France. Les analyses uni- et multivariées ont été réalisées par régression binomiale négative.

RÉSULTATS

• Caractéristiques des établissements inclus

Mille cent quatre vingt-neuf Ehpad ont été sollicités (dont 69 dans les DOM), 589 établissements ont participé et 558 ont adressé des questionnaires exploitables pour les estimations de couverture vaccinale (dont 34 dans les DOM).

Répartitions régionales des Ehpad sollicités et participant. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en Ehpad, France, 2019.

Régions	Nombres d'établissements sollicités	Nombres d'établissements ayant participé	Questionnaires exploitables
Auvergne-Rhône-Alpes	127	78	73
Bourgogne-Franche-Comté	77	42	42
Bretagne	78	45	44
Centre Val de Loire	80	36	34
Corse	28	26	25
Grand Est	82	40	37
Hauts de France	78	38	37
Ile de France	95	17	17
Normandie	80	38	36
Nouvelle-Aquitaine	125	59	55
Occitane	111	44	40
Paca	79	49	45
Pays de la Loire	80	40	39
France métropolitaine	1120	552	524
Guadeloupe	21	9	9
Guyane	4	3	3
Martinique	25	12	11
Réunion (Ile de)	19	11	11
DOM	69	35	34
France entière	1189	589*	558

* deux questionnaires dont l'Ehpad et la région d'appartenance sont non identifiables

• Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en Ehpad pour la saison 2018-2019 en France est estimée à :

31,9% [IC95% : 29,7-34,1]

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé dans les Ehpad, France, 2019.

Cette couverture varie notamment en fonction :

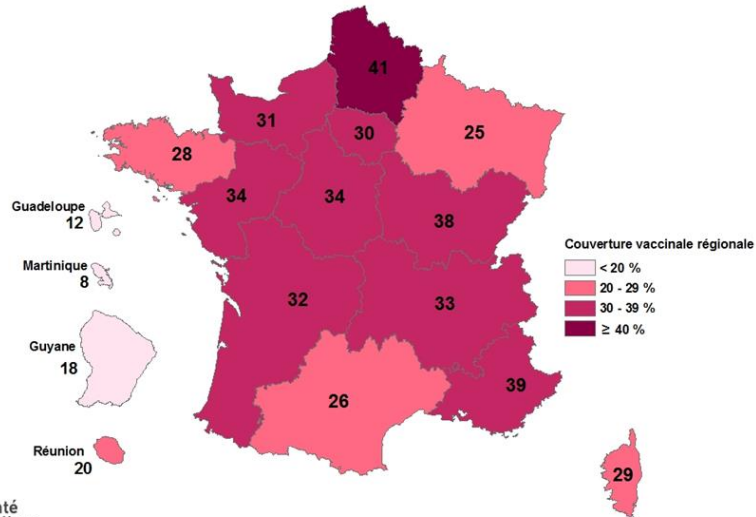
➤ **de la profession** : médecin : 75,5%, infirmier(e) : 42,9%, aide-soignant(e) : 26,7% et autres paramédicaux : 34,0%,

➤ **de la région**. La couverture antigrippale est estimée à :

- à **13,8% [6,8-20,8]** dans les **DOM**,
- à **32,1% [29,8-34,30]** en **France métropolitaine**.

La comparaison avec les données historique de 2009, montre une évolution contrastée en fonction des professionnels [2]. Il est observé une hausse pour les médecins, une relative stabilité pour les infirmières et une baisse pour les aides-soignant(e)s.

Globalement, tous professionnels confondus, la couverture vaccinale antigrippale est en baisse par rapport à 2009 (37,2% [35,7-39,4]).



Sources : Santé publique France, étude de couverture vaccinale en Ehpad 2019
Date de création de la carte : septembre 2019

• Mesures mises en place dans les Ehpad pour promouvoir la vaccination antigrippale

Organisation de la vaccination antigrippale pour les professionnels : mesures mises en place par les Ehpad pour la saison hivernale 2018-2019 (N : 558 établissements)

Mesures	Mesures mises en place, saison 2018-2019, % [IC95%]
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	94,3 [91,9-96,0]
- Par le médecin ou l'infirmier(e) coordonnateur (trice)	71,2 [66,5-75,5]
- Par le médecin du travail	11,4 [9,0-14,4]
- Par d'autres personnels de l'Ehpad (hors médecin ou infirmier coordonnateur)	46,6 [41,6-51,6]
- Par des équipes mobiles de vaccinateurs	5,8 [4,2-8,0]
La promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	99,2 [98,1-99,7]
- Affiches	91,0 [88,0-93,3]
- Support vidéo, jeux, serious game	7,8 [5,5 - 11,0]
- Séances collectives d'information	67,5 [63,4-71,4]
- Séances individuelles d'information	19,3 [15,8-23,2]
Contenus de la promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	
- Informations sur les vaccins	63,9 [59,1-68,4]
- Informations sur la grippe	83,2 [79,5-86,4]
- Informations sur le bénéfice de la vaccination pour les patients	68,6 [64,2-72,8]
- Informations sur le bénéfice individuel de la vaccination	72,5 [68,0-76,6]
Des référents vaccination sont nommés au sein de l'établissement*	32,8 [28,5-37,4]
Le directeur, le médecin coordonnateur ou le cadre infirmier affichent leur implication et soutiennent la campagne vaccinale	89,1 [85,6-91,9]
Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination	21,6 [17,9-25,8]
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale	30,4 [26,1-35,0]

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination; IC 95% : intervalle de confiance à 95%

• Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les Ehpad

Après analyses multivariées, il a pu être identifié les actions susceptibles d'améliorer significativement la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les Ehpad.

Mesures	Gain relatif de couverture vaccinale antigrippale (%)
Nomination de référents vaccination au sein de l'Ehpad*	+ 69%
Mise à disposition d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	+ 43%
Promotion de la vaccination antigrippale des professionnels :	
- Par séances individuelles d'information	+ 55%
- Sur support vidéo, jeux, serious game	+ 40%
- Par séances collectives d'information	+ 27%
- Avec information sur les vaccins	+ 16%
Le directeur, le médecin coordonnateur ou le cadre infirmier affichent leur implication et soutiennent la campagne vaccinale	+ 25%

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination

Dans les établissements où il n'y a eu ni mise à disposition gratuite du vaccin, ni information sur les vaccins, ni nomination de référent nommé, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels est inférieure à 15%. En revanche, dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées la **couverture vaccinale dépasse 50%**.

Au regard de la couverture vaccinale antigrippale nationale des professionnels de santé de 32%, **l'association de ces différentes mesures au sein des Ehpad pourrait permettre d'augmenter la couverture antigrippale nationale des professionnels des Ehpad de plus de 15%**.

REMERCIEMENTS

Santé publique France tient à remercier les personnels des établissements de santé et Ehpad qui ont répondu aux questionnaires, les coordonnateurs des enquêtes et enquêteurs au sein des établissements, les représentants des ARS et Cpias qui se sont impliqués dans l'étude. Listes des établissements de santé et Ehpad ayant participé aux études : [lien](#)

EQUIPE

Equipe projet : Sophie Vaux¹ (chef de projet), Laure Fonteneau¹, Arnaud Gautier¹, Daniel Levy-Bruhl¹, Raymond Nasso², Pierre Parneix³, Muriel Péfau³, Sophan Soing Altrach¹, Anne-Gaëlle Venier³

Groupe de relecture : Dominique Abiteboul (Haute autorité de Santé, Commission technique des vaccinations), Olivier Baud (Cpias Auvergne Rhône-Alpes, CHU de Clermont-Ferrand), Sibylle Bernard-Stoecklin¹, Elisabeth Bouvet (Haute autorité de Santé, Commission technique des vaccinations), Didier Che¹, Bruno Coignard¹, Blandine Delfosse (Fédération Française des infirmières coordonnatrices), Isabelle Poujol¹, Nathalie Floret (Cpias Bourgogne Franche Comté), Sandra Fournier (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), Nathalie Maubourguet (Fédération Française des médecins coordonnateurs en EHPAD, FFAMCO EHPAD), Colette Menard, Ibrahim Mounchetrounjoya¹ (Cire IDF), Jean-Baptiste Richard¹, Sandrine Randriamampianina¹, Nathalie Weil (CH de Valence), Karine Windels¹ (Cire Hauts-de France)

¹) Santé publique France ²) Cpias Iles de Guadeloupe, Mission MATIS ³) Cpias Nouvelle Aquitaine, Mission MATIS

BIBLIOGRAPHIE

[1] Guthmann JP, Fonteneau L, Ciotti C, Bouvet E, Pellissier G, Lévy-Bruhl D, Abiteboul D. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins de France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin, 2009. Bull Epidemiol Hebd 2011; 35-36 :371-6. [lien](#)

[2] Vaux S, Noël D, Fonteneau L, Guthmann JP, Lévy-Bruhl D. Influenza vaccination coverage of healthcare workers and residents and their determinants in nursing homes in France, a nationwide survey. BMC Public Health 2010; 10: 159. [lien](#)

Documents relatifs à l'étude : guides enquêteurs, questionnaires : [lien](#)

RÉDACTION

Sophie Vaux, Laure Fonteneau, Daniel Levy-Bruhl

Contact : Santé publique France, presse@santepubliquefrance.fr